# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 29-5-71 181357

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24

**ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ** - 21, route de Seurre - 21 BEAUNE - Tél. 5.17 et 9.57

ABONNEMENT ANNUEL

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-&-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

*Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture* - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de " Bourgogne et Franche-Comté ". Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

Supplément n° 3 au bulletin 128 — 28 Mai 1971 — 25 Frs

## VIGNE

MILDIOU : A la suite de la période pluvieuse survenue ces derniers jours, un troisième traitement est recommandé durant la période du 1er au 4 juin. Le plus grand soin devra être apporté à son exécution : quantité de matière active à l'ha (à surveiller particulièrement lors d'application à volume réduit de liquide), réglage des jets.

Ce traitement doit être effectué dans toutes les régions de la Circonscription. La surveillance de la maladie doit être attentive dans les vignes non traitées avant le 17 mai (taches primaires), dans celles où le deuxième traitement a été effectué dans de mauvaises conditions d'exécution, et d'une manière générale, dans les vignes à végétation irrégulière.

OIDIUM : Ajouter un anti-oïdium.

VERS de la GRAPPE : (situations tardives) rappel note du 19 mai.

### NOTE SUR LES POSSIBILITES ET LES RISQUES D'EMPLOI DU 2,4 D.SELS D'AMINES POUR LA DESTRUCTION DU LISERON DANS LES VIGNES

Sous ce titre le groupe de travail "Vigne" du Comité Français de lutte contre les mauvaises herbes vient de publier une mise au point fort intéressante sur cette délicate question.

Cette note sera publiée dans le numéro de juin de la revue "Phytoma".

## ARBRES FRUITIERS

TAVELURES du POMMIER et du POIRIER : La climatologie est très favorable aux contaminations par repiquage à partir des taches sur feuilles ou par les projections assez faibles d'ascopores mais présentes à chaque pluie. Il convient de renouveler la protection, les fongicides ayant été plus ou moins lessivés par les dernières pluies.

CARPOCAPSE des POMMES et des POIRES : Les pontes déposées à la fin de la deuxième décade vont arriver à éclosion vers la fin du mois. Il est conseillé d'ajouter un insecticide dans la bouillie anti-tavelure.

OIDIUM du POMMIER : On observe une extension très importante de ce parasite. Eliminer et brûler les pousses oïdiées, ajouter un fongicide anti-oïdium à la bouillie destinée à lutter contre la tavelure.

MOUCHE de la CERISE : Un traitement insecticide est recommandé sur les variétés habituellement atteintes dès le début de la coloration des cerises en tenant compte et en respectant strictement les délais avant récolte :

- diméthoate, formothion : 7 jours
- diazinon, fenthion, oléoparathion : 15 jours
- endothion : 21 jours.

ANTHRACNOSE du CERISIER : Nous vous rappelons que seule la doguadine est conseillée lorsque la protection doit être assurée à moins de 15 jours de la récolte.

P 345

.../...

## ARBUSTES A PETITS FRUITS

DESSECHEMENT DES TIGES (Didymella) et ANTHRACNOSE DU FRAMBOISIER : assurer la protection par un nouveau traitement.

## CULTURES MARAICHERES

MILDIOU de L'OIGNON : Une extension assez grave de la maladie est observée. Il est donc préconisé d'étendre le traitement conseillé dans notre dernière note aux cultures des secteurs habituellement contaminés :

SEPTORIOSE du CELERI : Un premier traitement est conseillé avec un produit de synthèse tel que : captafol : 160 g/hl - carbatène : 40 g + manèbe 120 g/hl - doguadine : 100 g/hl - mancozèbe : 160 g/hl - manèbe : 160 g /hl - propinèbe : 210 g/hl.

## H O U B L O N S

MILDIOU : Renouveler d'urgence la protection du feuillage, à la suite des fortes pluies de ces derniers jours.

PUCERONS : Apparition des premiers pucerons. Ajouter selon l'importance des colonies, un produit aphicide.

## CONCOURS DE DETECTION DES PREMIERES TACHES DE MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

La Station d'Avertissements Agricoles ouvre un concours pour la détection des premières taches de mildiou. Les lauréats sont récompensés par une prime :

- de 50 Frs pour la première tache signalée dans la région

et - de 30 Frs pour la seconde.

Pour obtenir cette prime, envoyer dès sa découverte, la feuille contaminée placée entre 2 buvards humides, et le questionnaire ci-après dûment rempli.

Nom et Prénom.........................................................................
Adresse...............................................................................
Commune où est située la parcelle...................... Lieu-dit ..................
Date de la découverte.................... Signature ..................................

Dernière note : supplément n° 2 au bulletin 128

Les Ingénieurs responsables des Avertissements Agricoles,

J. PUTIOT - M. TISSOT

L'Ingénieur d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET